Image not found or type unknown

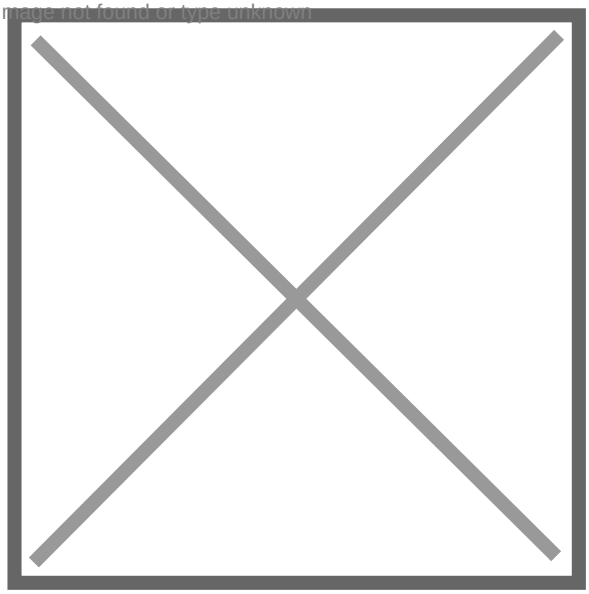

La garde de l'enfant par une personne de confiance

Par **PEREIRA DE CARVALHO**, le **28/01/2008** à **11:08**

Bonjour,
Séparée depuis plus de deux ans suite à l'infidélité de mon ex conjoint, je suis aujourd'hui encore dans une situation de doute.
En effet, mon ex a eu six conquetes en deux ans et à chaque fois il veut les présenter à notre fille de six ans avant meme d'être sur que ce soit sérieux.
Il l'a fait deux fois sans mon accord, aujourdh'ui il se sépare de sa dernière relation qui a duré un peu plus d'un an. Notre fille s'était attachée à elle.
Il enménage avec nouvelle amie dans quinze jours, alors qu'il l'a connait depuis peu et il m'a déjà annoncé que dans quinze jours quand ce sera son week-end de garde et il travaille tous les wee-kend en boite de nuit pour se faire un peu plus d'argent, il m'a donc annoncé que ça serait sa nouvelle amie qui garderait notre fille.
Pour lui il y a eu un jugement à l'amiable il y a deux ans et il est noté sur ce jugement qu'il peut faire garder sa fille par quelqu'un de confiance.
Mais tout est relatif dans ces termes, que celà veut il dire. Est ce que le fait que ce soit sa petite amie soit obligatoirement quelqu'un de confiance. Ma fille va se trouver face à quelqu'un qu'elle ne connait pas toute une soirée, ma fille est tellement timide et réservée, celà va encore la chambouler.

Il me dit que de toute façon je ne peux rien faire contre ça.
pouvez vous m'aider et me dire s'il a le droit tout de meme de faire garder sa fille par une inconnue...
MERCI DE M'AIDER C'EST URGENT
MERCI MERCI POUR VOS REPONSE QUE J'ESPERE NOMBREUSES;

CHRISTINE

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés